CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

PN ELECTRONICS

Société anonyme au capital de 1 000 000 €.
Siège social : 142 - 176 avenue de Stalingrad, 92700 Colombes.
331 790 832 R.C.S. Nanterre.

Avis de réunion valant avis de convocation.

Mmes et MM. les actionnaires de la société PN ELECTRONICS sont informés qu'ils sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 8 juin 2007 à 11 heures, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

— Rapports du conseil d'administration,
— Rapports du commissaire aux comptes,
— Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2006,
— Quitus aux administrateurs,
— Affectation du résultat,
— Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce,
— Questions diverses,
— Pouvoirs à donner.

Projet de résolutions

Les résolutions suivantes seront proposées au vote de l'assemblée.

Première résolution . — L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2006 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.
L'assemblée générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts qui s'élèvent à un montant global de 43 922 euros et qui ont donné lieu à une imposition de 14 641 euros.
En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserves de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution . — L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 994 558,46 euros, de la manière suivante :

Report à nouveau pour	216 771,98 euros
Autres réserves pour	777 786,48 euros

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte qu'il n'y a pas eu de sommes distribuées, à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents.

Troisième résolution . — L'assemblée générale approuve les opérations intervenues entre M. Christian BERQUIER, Mme Sylvie BERQUIER et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce.

Quatrième résolution . — L'assemblée générale, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Il est rappelé que les actionnaires prennent part à l'assemblée, sur simple justification de leur identité, s'ils sont inscrits sur les registres de la société trois jours ouvrés au moins avant la date de l'assemblée.
Ils recevront, en même temps que leur convocation, les documents légaux et un formulaire leur permettant de voter par correspondance ou par procuration.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis, parvenus au siège social trois jours au moins avant la réunion.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour devront être envoyées au siège social par les actionnaires réunissant les conditions requises, dans un délai de vingt cinq jours précédents la date de l'Assemblée.
Le présent avis vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite de demandes d'inscription de projets de résolutions présentés par les actionnaires.

Le conseil d'administration.

0705114